

L'ajournement

Je lui ai ensuite posé une autre question à laquelle il a répondu ce qui suit:

Madame le Président, je ferai examiner les instances du député et lui répondrai aussitôt que possible.

C'était il y a un mois, monsieur l'Orateur.

Différents ministres nous font des déclarations depuis un mois, six mois, huit mois, et nous donnent des bribes de renseignements, mais ils ne font rien du tout.

Le 22 janvier 1981, j'ai de nouveau posé une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Voici une partie de sa réponse:

... je lui signale qu'un groupe d'experts a été chargé d'étudier la question, ce dont nous avons informé le chef de la tribu Nishga...

J'ai soulevé la question de privilège le lendemain, démontrant sans contredit à la Chambre que ces deux déclarations étaient manifestement fausses. Jusqu'ici, on n'a encore apporté aucune correction au harsard. Je pense que les Canadiens ont le droit de savoir ce qui se passe à propos d'Amamax. Pourquoi le premier ministre se cache-t-il? Pourquoi le vice-premier ministre se cache-t-il? Pourquoi le ministre des Pêches et des Océans, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et tout le cabinet cherchent-ils à éviter cette question?

Voici une autre déclaration que le ministre des Pêches et des Océans a faite le 22 janvier 1981:

Nous cherchons à faire étudier le projet du point de vue scientifique et non juridique, car il ne s'agit pas d'un problème juridique. Il s'agit de porter un jugement scientifique et c'est à cela que nous travaillons.

J'ai eu des entretiens avec le ministre des Pêches et des Océans, et je connais des particuliers qui en ont eu aussi. Il sait qu'il s'agit d'un problème juridique. Il dit s'inquiéter des frais judiciaires élevés que pourrait entraîner la révocation du permis de décharge à Alice Arm, comme jamais aucune société minière du Canada n'en a eu.

● (2215)

Le 23 janvier, alors que j'allais soulever la question de privilège, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit:

Je m'engage à apporter ces précisions dès lundi.

On m'avait donné à entendre que l'équipe scientifique avait été constituée, ce que je devrai vérifier. Peut-être est-elle seulement sur le point d'être constituée, ce qui diffère quelque peu de ce qu'on m'a donné à entendre hier.

Tout peut être en cours n'importe quand. Les ministres semblent se contenter de se lever et de dire n'importe quoi à propos de n'importe quelle question, n'importe quand, quand cela leur chante, et le lendemain, ils prennent la parole pour dire qu'ils pensaient que c'était en cours ou que ça se passait peut-être. J'en suis maintenant presque au point d'abandonner la partie. J'ai fait des démarches auprès d'à peu près tous les ministres qui peuvent avoir une influence politique dans cette affaire, mais ils continuent tous à ne rien faire. Je pense que c'est une question des plus graves. Je sais que des centaines de milliers de Canadiens sont personnellement au courant de cette affaire et qu'ils aimeraient avoir une réponse du gouvernement.

Si c'est un gouvernement sur lequel on peut compter, il devrait écouter les différents points de vue et au moins répondre aux questions dont des ministres, par exemple le ministre des Pêches et des Océans, ont bien voulu prendre note en

juillet 1980. Je n'ai toutefois reçu aucune réponse à ce sujet, pas la moindre petite note, pas le moindre petit mot, rien du tout. En octobre dernier, le ministre des Pêches et des Océans a encore une fois déclaré qu'il me donnerait une réponse complète en moins d'une semaine, mais il n'en a rien fait. Il en va de même pour le premier ministre, le ministre des Pêches et des Océans, le vice-premier ministre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et tout le parti libéral. Nous n'avons droit qu'à de l'impéritie et à de fausses déclarations.

J'espère que celui qui prendra la parole ce soir aura la décence et l'honnêteté de nous dire ce qu'il en est au juste de la société Amamax.

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de cette occasion qui m'est fournie de répondre aux questions soulevées à ce sujet. En premier lieu, je voudrais préciser que contrairement à ce qu'on prétend M. John Aird n'a rien eu à voir avec la décision d'approuver le règlement autorisant le déversement des déchets à Alice Arm. Il n'y a jamais eu de communications, directes ou indirectes, et dont j'ai eu connaissance, entre M. Aird et les membres du cabinet ou leur personnel, à cet égard. La décision de permettre le déversement des déchets à Alice Arm a été rendue après un examen attentif des données indiquant que cette pratique ne mettait nullement en danger les ressources sous-marines. Le règlement a été approuvé à la condition très claire que les déchets miniers seraient confinés au fond d'Alice Arm à une profondeur minimale de 100 mètres et que le saumon et autres ressources sous-marines importantes n'en subiraient aucun dommage.

En deuxième lieu, je voudrais insister sur le fait que les préoccupations soulevées à cet égard par la tribu Nishga et d'autres groupes ne nous laissent pas indifférents. Les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans et du ministère de l'Environnement ont rassuré les représentants des Nishga au sujet du déversement de ces déchets. Dans le cadre de la réglementation, on a mis au point un programme de contrôle très complet pour veiller à ce que les dépôts ne

réserver pas de mauvaise surprise. En outre, nous avons convenu d'établir une commission de contrôle spéciale qui examinera toutes les données et où seront représentés les Nishga et les autorités provinciales.

Malgré ces initiatives, le public conserve une certaine appréhension. On étudie soigneusement la meilleure façon de veiller à ce que les dépôts sous-marins proposés dans les règlements ne puissent pas compromettre les ressources en poisson et les intérêts de la population autochtone de la région.

Signalons que les Nishga ne s'opposent pas à l'exploitation de la mine. Néanmoins, ils craignent sérieusement pour la sécurité à long terme des ressources marines à Alice Arm. Comme il s'agit d'une question essentiellement technique, le ministre a déjà dit qu'il préférerait charger des experts scientifiques indépendants de l'étudier au lieu d'instaurer une commission d'enquête publique. Toutes les possibilités sont encore à l'étude et le gouvernement devrait prendre une décision d'ici un jour ou deux.